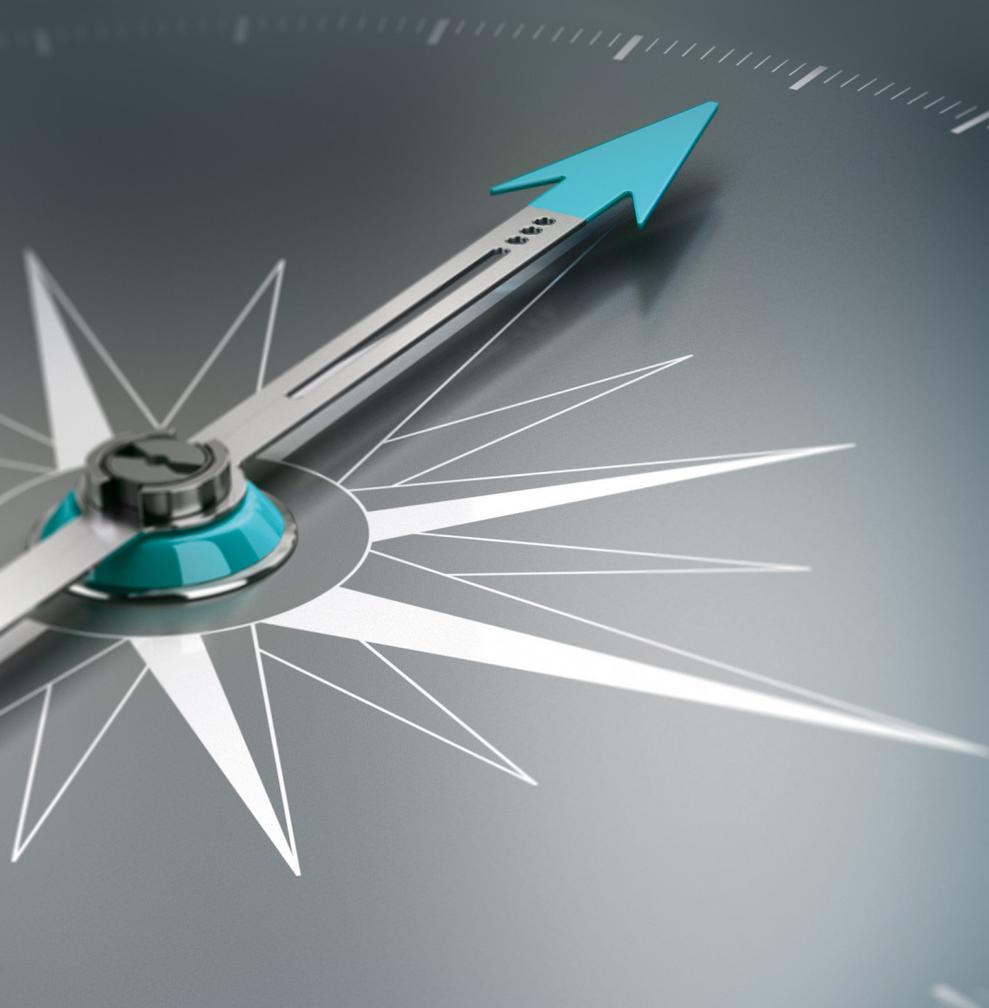


# FIDUCIARY DUTY IN THE 21<sup>ST</sup> CENTURY



DECLARATION  
INTERNATIONALE  
SUR LES  
OBLIGATIONS ET  
LES DEVOIRS DES  
INVESTISSEURS

Comité directeur du rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century*:

- Fiona Reynolds, Directrice Générale des PRI
- Eric Usher, Directeur de l'UNEP FI
- Peter Knight, Président de Generation Investment Management
- Nick Robins, Co-Directeur de l'UNEP Inquiry

## CREDITS

L'équipe du projet et le comité directeur du projet tiennent à remercier toutes les personnes interviewées et tous les réviseurs pour leur temps et leur immense et précieuse contribution à cette Déclaration et, plus particulièrement: Alexander Bassen, Alice Garton, Alyssa Heath, Andreas Hoepner, Anne-Charlotte Hormgard, Archana Hingorani, Birgitta Glad, Brian Tomlinson, Bryan Thomson, Dustin Neuneyer, Gildas Lame, Héléna Charrier, Hervé Guez, Jean Boissinot, Jessica Robinson, Julie Gorte, Katherine Ng, Marcel Jeucken, Masato Ito, Melanie Paty, Nadine Viel Lamare, Nathalie Smith, Nathan Fabian, Pierre Habbard, Sarah Barker, Stephanie Maier, Stu Dalheim, Tomi Nummela, Yulia Sofronova. Les opinions exprimées dans la Déclaration sont celles de l'UNEP FI, des PRI, de l'UNEP Inquiry et de la Generation Foundation et ne représentent pas nécessairement celles des contributeurs ou de leurs institutions.

L'équipe du projet désire remercier Bâtirente et leur équipe pour la traduction française de la Déclaration.

# DECLARATION

Nous pensons que les investisseurs institutionnels et l'ensemble des acteurs financiers parties prenantes de l'investissement doivent:

- Agir avec attention, compétence et diligence, conformément aux normes professionnelles et aux bonnes pratiques.
- Agir de bonne foi dans l'intérêt de leurs bénéficiaires et de leurs clients, et éviter les conflits d'intérêts qui, lorsqu'ils sont inévitables, doivent être divulgués et atténués.
- Tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus et leur prise de décision d'investissement, encourager les meilleurs standards de performance ESG au sein des entreprises ou autres entités dans lesquelles ils investissent, et soutenir la stabilité et la résilience du système financier.

La plupart de ces obligations et devoirs sont définis de diverses manières dans le cadre légal et la réglementation en vigueur dans les différentes juridictions. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il subsiste des lacunes et des variantes entre les juridictions quant aux obligations et devoirs spécifiques qui s'imposent aux investisseurs ainsi que dans leur interprétation et leur mise en œuvre. En particulier nous notons le manque de mécanismes explicites incitant les investisseurs à tenir compte des enjeux ESG dans leurs processus d'investissement, dans leur dialogue avec les entreprises, ainsi que dans leur engagement avec les décideurs publics.

Bien que de nombreux investisseurs se conforment à ces obligations et devoirs, voire, fréquemment, les dépassent, nous pensons que des mesures politiques efficaces peuvent clarifier ces obligations et devoirs et ainsi améliorer l'efficacité des pratiques existantes. Ceci est particulièrement le cas s'agissant d'une prise en compte appropriée des enjeux ESG dans les décisions d'investissement de long terme comme de court terme.

En conséquence, nous souhaitons:

- Appeler les décideurs publics aux niveaux international et supranational à clarifier les obligations et les devoirs des investisseurs, en particulier pour ce qui concerne l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques d'investissement.
- Appeler les décideurs publics au niveau national à ce que leurs politiques internes reflètent cette clarification des obligations et des devoirs des investisseurs ainsi que de s'assurer que ces dispositions sont efficacement mises en œuvre.

# CONTEXTE DE LA DECLARATION

## INTRODUCTION

En janvier 2016, les Principes pour l'investissement responsable (PRI), l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et la Fondation Generation ont lancé un projet de trois ans visant la clarification des devoirs et obligations des investisseurs pour ce qui concerne l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques et décisions d'investissement.

Les présentes font suite à la publication en septembre 2015 du rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century*<sup>1</sup> par les PRI, l'UNEP FI, le UNEP Inquiry et le Pacte mondial des Nations Unies.

Le projet comprend trois éléments porteurs:

- Collaborer avec les investisseurs, les gouvernements et les organisations intergouvernementales en vue d'élaborer et de publier une déclaration internationale sur les devoirs et les obligations des investisseurs qui encourage l'intégration des enjeux ESG dans les processus et pratiques d'investissement.
- Publier et mettre en œuvre des feuilles de route sur les changements de politiques nécessaires à la réalisation d'une intégration systématique des enjeux ESG dans les processus et pratiques d'investissement dans huit pays (les É.-U., le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, l'Afrique du Sud et le Brésil).
- Étendre la recherche sur les devoirs fiduciaires – et, de façon plus générale, sur les devoirs et obligations des investisseurs – à cinq marchés importants en l'Asie: la Chine (incluant Hong Kong), l'Inde, la Corée du Sud, la Malaisie et Singapour.

## PRATIQUE ACTUELLE CONCERNANT LES DEVOIRS ET LES OBLIGATIONS DES INVESTISSEURS

Sur la base d'une évaluation approfondie dans huit pays (les É.-U., le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, l'Afrique du Sud et le Brésil), le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* concluait que: « Ne pas considérer tous les facteurs générateurs de valeur d'investissement à long terme, notamment les enjeux ESG, équivaut à ne pas remplir son devoir fiduciaire. » Il reconnaissait aussi que malgré des progrès appréciables, beaucoup d'investisseurs n'avaient pas encore entièrement intégré les enjeux ESG dans leurs processus de prise de décisions. Le rapport recommandait qu'on élève le niveau des pratiques à deux niveaux :

- L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques et dans la prise de décisions d'investissement. Malgré des progrès appréciables, beaucoup d'investisseurs institutionnels n'intègrent pas les enjeux ESG de façon systématique dans leurs processus d'investissement, et relativement peu d'entre eux engagent des dialogues avec les compagnies ou entités dans lesquelles ils ont investi et ce, malgré les preuves de plus en plus nombreuses que ce sont des facteurs importants pour le rendement des investissements.
- Les obligations que les organismes d'investissement ont à l'égard de leurs bénéficiaires et de leurs clients. La crise financière mondiale a démontré que les pratiques d'investissement standard étaient inadéquates pour protéger les clients et les bénéficiaires des pertes financières conséquentes résultant de risques systémiques et d'événements à faible probabilité / conséquences importantes.

Dans les deux cas, les personnes interviewées aux fins du rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* ont fait ressortir que les points faibles des politiques publiques et les points faibles dans l'interprétation et la mise en œuvre de ces politiques faisaient obstacle au progrès.

1 [www.unepfi.org/fileadmin/documents/fiduciary\\_duty\\_21st\\_century.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/fiduciary_duty_21st_century.pdf), PRI, UNEP FI, UNEP Inquiry et Pacte mondial des Nations Unies, septembre 2015

## LE BESOIN DE CLARIFIER LA POLITIQUE

Les initiatives d'orientation se multiplient sur les enjeux ESG. À titre d'exemple, de plus en plus de pays exigent que les investisseurs institutionnels adoptent et publient des politiques sur les enjeux ESG et fassent état de la mise en œuvre de ces politiques. Plusieurs ont aussi instauré des exigences obligatoires de transparence de comptes pour les corporations, améliorant considérablement la quantité et la qualité de l'information disponible aux investisseurs. Malgré cela, plusieurs pays hésitent encore à prendre des mesures dans ce domaine. Les raisons sont variées:

- Le désir de ne pas désavantager les compagnies domestiques par l'imposition d'exigences réglementaires additionnelles.
- La réticence à prendre une position qui conduise la politique nationale à s'écarter considérablement des pratiques internationales.
- La perception que les enjeux ESG ont peu d'importance pour les pratiques et les performances d'investissement.
- L'hypothèse que des comportements d'investissement appropriés résultent inévitablement des pressions du marché et des pressions réglementaires existantes (et n'ont pas besoin de signaux réglementaires explicites).

Le manque d'initiatives réglementaires a été interprété par beaucoup d'investisseurs comme un signal que les enjeux ESG ne sont pas importants pour la performance de court et de long terme des investissements, et comme un signal que les investisseurs ont une responsabilité limitée à l'égard des conséquences sociales, environnementales et économiques générées par leurs activités.

## LE BUT DE LA DÉCLARATION DES INVESTISSEURS

Par conséquent, la déclaration des investisseurs a pour but de:

- Insuffler aux gouvernements la confiance nécessaire pour agir, sachant que d'autres pays prennent aussi des mesures.
- Établir une constance entre les pays en clarifiant que les devoirs d'attention, de prudence et de compétence s'appliquent à tous les investisseurs de toutes les juridictions et en clarifiant le fait que les investisseurs doivent tenir compte des facteurs générateurs de valeur à long terme des investissements, notamment des enjeux ESG, dans leurs processus d'investissement, dans leurs activités à titre d'actionnaires et leur exercice de leurs droits de votes, et dans leur engagement avec les décideurs publics.

## LANCEMENT ET PROCHAINES ÉTAPES

Cette déclaration fut lancée le 29 juin 2016 et devrait attirer l'appui d'un éventail d'investisseurs, notamment les gestionnaires d'actifs, les gestionnaires de placements et les autres organismes d'investissement.

La déclaration permettra aux PRI et à l'UNEP FI de collaborer avec des organisations internationales et supranationales afin de clarifier les obligations et les devoirs des investisseurs et de collaborer avec les décideurs publics pour s'assurer que leurs politiques internes reflètent cette clarification des obligations et des devoirs des investisseurs.

# FAQ POUR LES INVESTISSEURS

## 1. En quoi consiste la Déclaration?

La Déclaration appelle les décideurs publics au niveau international et les gouvernements nationaux à clarifier les obligations et les devoirs des investisseurs et des autres organismes du système d'investissement. Elle appelle en particulier les gouvernements à clarifier le fait que les investisseurs et les autres organismes du système d'investissement doivent agir avec attention, compétence et diligence, doivent agir de bonne foi dans l'intérêt de leurs bénéficiaires et de leurs clients et doivent tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement et dans leur engagement avec les compagnies et les émetteurs dans lesquels ils investissent.

La Déclaration est une déclaration avec signataires que les investisseurs peuvent utiliser pour encadrer leur engagement auprès des décideurs publics ainsi que pour démontrer que les investisseurs se préoccupent vraiment de cet enjeu.

La Déclaration devrait insuffler aux décideurs publics la confiance nécessaire pour clarifier les obligations et devoirs des investisseurs, sachant qu'il s'agit d'un programme de mesures appuyé par les investisseurs.

## 2. Pourquoi une Déclaration est-elle nécessaire?

Lancé en septembre 2015, le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* se fondait sur une analyse des lois, politiques et pratiques en matière d'investissement de huit pays : l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Allemagne, le Japon, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les États-Unis. Il concluait que : « Ne pas considérer tous les facteurs générateurs de valeur d'investissement de long terme, notamment les enjeux ESG, dans les pratiques d'investissement équivaut à ne pas remplir son devoir fiduciaire. »

Le rapport notait aussi que malgré des progrès appréciables, beaucoup d'investisseurs n'avaient pas encore entièrement intégré les enjeux ESG dans leurs processus de prise de décisions d'investissement. Le rapport désignait une variété de raisons pour cela, notamment le manque de clarté réglementaire entourant les devoirs fiduciaires et les devoirs plus larges des investisseurs, et la réticence de beaucoup de pays à adopter des mesures pouvant conduire à des politiques nationales s'écartant considérablement des pratiques internationales.

Le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* concluait qu'il fallait clarifier les devoirs et obligations des investisseurs. Cette clarification insufflerait aux gouvernements nationaux la confiance nécessaire pour agir, sachant que d'autres pays prennent aussi des mesures.

## 3. Quels résultats la Déclaration souhaite-t-elle obtenir?

La Déclaration souhaite:

- Appeler les décideurs publics aux niveaux international et supranational à clarifier les obligations et les devoirs des investisseurs, en particulier pour ce qui concerne l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques d'investissement.
- Appeler les décideurs publics au niveau national à ce que leurs politiques internes reflètent cette clarification des obligations et des devoirs des investisseurs ainsi que de s'assurer que ces politiques sont efficacement mises en œuvre.

## 4. En quoi cette clarification concerne-t-elle les politiques internes?

La Déclaration reconnaît que les détails particuliers de la conception et de la mise en œuvre des politiques internes (p. ex. si les devoirs et obligations sont codifiés ou mis en œuvre par la voie législative, des directives ou des instruments volontaires ou obligatoires, si des exigences de transparence de comptes spécifiques sont imposées aux acteurs de l'investissement) relèvent des décideurs et autorités de réglementation nationaux. Ces décisions doivent être prises et évaluées dans le contexte du cadre législatif national, des mesures politiques et approches préexistantes et du niveau de développement des marchés financiers internes.

Toutefois, nous croyons que la clarification encouragera les décideurs publics à surveiller et à faire état de l'efficacité des politiques nationales qu'ils adoptent et à prévoir une forme quelconque d'évaluation et de transparence de comptes de l'impact global de leurs politiques. Cela permettra aux décideurs publics et aux autres parties prenantes de réfléchir aux mesures qui ont été prises, d'apprendre de celles-ci et augmentera les chances d'obtenir des résultats positifs.

## 5. Pourquoi se concentrer sur les devoirs des investisseurs plutôt que sur les devoirs fiduciaires?

Les devoirs et les obligations s'appliquant aux investisseurs varient avec les pays et les investisseurs. Ils proviennent de différentes sources. Ils peuvent être définis dans les actes ou documents définissant le but de l'organisation, dans les contrats entre ces institutions et leurs clients ou bénéficiaires, et par les lois (qui, selon la juridiction, peuvent inclure les statuts, la jurisprudence, les lois régissant les fiducies, le droit des sociétés ou les concepts de droit civil).

Le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* se concentrait sur le devoir fiduciaire, qu'on reconnaît généralement comme un concept de common law. C'est aussi un concept dont la portée (c.-à-d. en termes des investisseurs considérés comme ayant des devoirs fiduciaires) diffère entre les pays. Même si des devoirs similaires (p. ex. attention, prudence) s'appliquent souvent dans d'autres juridictions et à des acteurs de l'investissement autres que ceux formellement considérés comme des fiduciaires, il arrive souvent qu'ils ne soient pas définis comme devoirs fiduciaires.

En élaborant cette Déclaration, nous souhaitons en même temps considérer les écarts et les variations parmi les obligations et les devoirs spécifiques imposés aux investisseurs et élaborer une série de principes pouvant généralement s'appliquer à toutes les juridictions, et qui propose un ensemble de devoirs et d'obligations s'appliquant à tous les types d'organismes de placement.

## 6. L'exigence de se concentrer sur les enjeux ESG signifie-t-elle que les investisseurs doivent compromettre le rendement des investissements?

La Déclaration indique clairement qu'on s'attend à ce que les investisseurs soient en mesure de démontrer qu'ils ont tenu adéquatement compte des enjeux ESG dans leurs pratiques et processus d'investissement, ce qui s'harmonise avec la façon dont les tribunaux et les organismes de régulation ont interprété les devoirs et obligations fiduciaires et équivalents. Les tribunaux et les organismes de réglementation font la distinction entre les processus décisionnels et l'issue du processus décisionnel. Ils reconnaissent que les décisions d'investissement comportent des risques inhérents et par conséquent, vérifient si les investisseurs démontrent qu'ils ont fait preuve d'une diligence appropriée dans leur poursuite de l'intérêt des bénéficiaires et des clients. Ils sont en général réticents à spécifier la façon dont les investisseurs doivent tenir compte des opportunités et des risques ESG dans leurs pratiques et processus d'investissement. Les organismes de réglementation interviewés pour le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* étaient convaincus que les investisseurs devraient être conscients des risques ESG et les gérer. Les investisseurs devraient aussi accorder une attention particulière aux décisions qui mènent à une situation d'asymétrie dans les portefeuilles.

Ceci semble indiquer que les investisseurs doivent tenir compte des enjeux ESG plus larges, pourvu que l'accent soit clairement mis sur les intérêts des bénéficiaires. Dans ce contexte, à titre d'exemple, une décision de ne pas investir dans une mine de charbon (p. ex. parce qu'on craint que ces actifs soient délaissés à cause de la politique sur le changement climatique) pourra être perçue comme conforme aux devoirs et obligations des investisseurs à l'égard de leurs clients ou bénéficiaires, pourvu que cette décision se fonde sur des hypothèses crédibles et sur un processus décisionnel robuste. Cela exige que les investisseurs possèdent la discipline d'énoncer leurs convictions en matière d'investissement, qu'ils soient prêts à passer en revue les résultats de leurs investissements et qu'ils aient la volonté de s'adapter si les données changent ou s'il est clair que la décision porte une atteinte considérable aux intérêts financiers de leurs bénéficiaires ou clients.

## 7. Quel est le rôle des conseillers juridiques et des conseillers en investissements?

L'opinion des conseillers en investissements et des conseillers juridiques a souvent une influence clé sur les agissements des propriétaires d'actifs. Un thème récurrent des entrevues faites pour le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* était que les conseils fournis par ces conseillers – aux É.-U. en particulier mais aussi dans d'autres juridictions – sont souvent fondés sur une interprétation très étroite des devoirs des investisseurs, qui insiste plus sur la performance financière à court terme que sur d'autres considérations. Ces conseils reflètent le manque fréquent de clarté juridique sur les devoirs des investisseurs. En l'absence de clarté les conseillers en investissements et les conseillers juridiques assument souvent que ces enjeux ont une pertinence limitée par rapport à la façon dont les investisseurs opèrent.

## 8. Quelle organisation devrait accueillir / diriger l'élaboration d'un tel instrument?

La Déclaration encourage les organisations supranationales ayant un pouvoir exécutif ou une influence globale (incluant notamment, sans s'y limiter, le G77, le G20, l'OCDE, l'Union européenne) à clarifier les obligations et les devoirs des investisseurs, en particulier par rapport à l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques d'investissement. La forme définitive de cette clarification dépendra des pratiques et du mandat de l'organisation et de la manière dont elle exprime et met en œuvre ses opinions et ses positions. À titre d'exemple, la clarification pourrait prendre la forme d'une déclaration, d'un communiqué, d'une note d'orientation, d'une convention ou d'un traité.

## 9. Are governments already taking action?

Oui.

La présente Déclaration est lancée dans le contexte d'importants changements de politiques internes et de dialogues internationaux permanents sur les responsabilités des investisseurs et sur la stabilité et la résilience du système financier global. Les mesures politiques faisant l'objet de discussions et de mise en œuvre couvrent des enjeux tel le devoir fiduciaire, la divulgation et la gérance. Elles comprennent notamment, sans s'y limiter:

- La Fiduciary Rule révisée, publiée par le US Department of Labor en avril 2015, devant entrer en vigueur au plus tard en 2016, qui élargit considérablement la gamme d'intermédiaires en investissement dont les conseils sont soumis à la norme fiduciaire.
- La décision du US Department of Labor de rescinder son Bulletin on Economically Targeted Investments de 2008. Les investisseurs avaient perçu le Bulletin comme une dissuasion à considérer les facteurs environnementaux et sociaux des compagnies et des fonds dans lesquels ils investissent.
- La publication par le US Internal Revenue Service (IRS) de la Notice 2015-62: Investments Made for Charitable Purposes (septembre 2015) qui permet explicitement aux fondations de considérer leur mission quand elles investissent.
- La mise en application de Codes de gouvernance ou d'exigences similaires dans un certain nombre de pays, notamment le Japon (Code japonais de gouvernance des investisseurs, 2014), la Malaisie (Code de gouvernance malaisien des investisseurs institutionnels, 2014), l'Afrique du Sud (Code de l'investissement responsable en Afrique du Sud, 2011) et la Grande-Bretagne (Code britannique de gouvernance des investisseurs institutionnels, 2010, révisé en 2012).
- Les révisions de la Directive sur les Institutions de Retraite Professionnelle (IFP) de l'Union européenne.
- Pendant sa présidence de la COP21, la France a appelé l'OCDE au début de 2016 à examiner comment les facteurs ESG sont intégrés aux obligations et devoirs des investissements institutionnels.
- La mise sur pied d'un Groupe d'étude sur la finance verte sous la présidence chinoise du G20, qui étudie le rôle des investisseurs institutionnels, incluant les questions relatives aux devoirs et obligations.
- La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, entrée en vigueur en France le 1 janvier 2016, qui renforce les exigences de divulgation de l'empreinte carbone pour les sociétés cotées et les grandes sociétés non cotées, et les exigences de divulgation ESG pour les investisseurs institutionnels.
- La loi de l'Ontario sur les normes de prestation de pension (PPA909), entrée en vigueur 2016, qui exige que les fonds de pension indiquent dans leurs politiques d'investissement si et comment ils tiennent compte des facteurs ESG dans leurs processus décisionnels.

## 10. Que perçoivent les investisseurs comme étant les principaux obstacles à l'adoption de devoirs et obligations des investisseurs tels que ceux qui sont énoncés dans la Déclaration?

Nos recherches pour le rapport *Fiduciary Duty in the 21<sup>st</sup> Century* ont révélé que les obstacles suivants sont les plus souvent cités:

- Le manque de clarté réglementaire sur les devoirs et obligations des investisseurs.
- Le manque de mécanismes réglementaires explicites pour amener les investisseurs à tenir compte des enjeux ESG dans leurs processus d'investissement, dans leurs dialogues avec les compagnies et dans leur engagement avec les décideurs publics.
- Le manque de surveillance et d'imputabilité réglementaires, en particulier en ce qui concerne l'intégration et l'engagement (ou la gouvernance) ESG.
- Les contraintes au niveau des ressources, en particulier la complexité croissante des exigences réglementaires et autres auxquelles les fonds de pension sont soumis.
- La connaissance et la compréhension des enjeux ESG, tant sur la façon dont ces enjeux pourraient affecter la performance des investissements que sur celle dont l'intégration ESG et l'investissement responsable pourraient être mis en œuvre dans l'organisation.
- Les valeurs et les perceptions personnelles, notamment les idées fausses voulant que les enjeux ESG ne soient que de purs enjeux « éthiques », que la concentration sur les enjeux ESG cause un préjudice à la performance des investissements et qu'il est difficile d'ajouter de la valeur à l'investissement en se concentrant sur les enjeux ESG.
- Les priorités organisationnelles concurrentes comme la gestion des risques et les besoins de financement pouvant conduire à une concentration excessive sur la performance de court terme et au manque d'attention aux facteurs valeur d'investissement de long terme qu'elle entraîne.
- L'absence de consensus sur les bonnes ou les meilleures normes de pratiques pour l'investissement responsable..

## 11. Quelles sont les prochaines étapes?

La Déclaration a été lancée le 29 juin 2016 et nous accueillerons des signataires jusqu'en décembre 2016.

## 12. Qui peut signer la Déclaration? Comment mon organisation peut-elle s'inscrire?

Nous encourageons les investisseurs institutionnels – propriétaires d'actifs, gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurance, fonds souverains, etc. – à signer la Déclaration.

Pour devenir signataire de la déclaration ou pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter [elodie.feller@unep.org](mailto:elodie.feller@unep.org) et / ou [will.martindale@unpri.org](mailto:will.martindale@unpri.org).

Nous ferons état du nombre de signataires et de l'actif sous gestion qu'ils représentent sur le site Web : [www.fiduciaryduty21.org](http://www.fiduciaryduty21.org).

## 13. Quelles sont les attentes vis-à-vis les signataires?

Aucun coût n'est associé à la signature.

Le nom et le logo des signataires apparaîtront dans les communications imprimées et électroniques des PRI et de l'UNEP FI sur la déclaration.

Le logo des signataires ne sera utilisé que dans le cadre de la déclaration, sauf si les PRI et l'UNEP FI ont reçu la permission explicite d'en faire d'autres usages.

Les signataires ne sont pas tenus de s'adresser à la presse, même s'ils peuvent choisir d'agir à titre de porte-parole.

Le fait de signer la déclaration ne signifie pas que les signataires appuient quelque loi que ce soit.

## Que sont les PRI?

L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions en matière d'investissement et d'actionariat. Les six Principes ont été conçus par des investisseurs et sont parrainés par l'ONU. Ils ont reçu plus de 1 500 signatures issues de plus de 50 pays, qui représentent 59 billions de dollars US d'actifs. Ils sont ambitieux et adoptés de manière volontaire, et proposent différentes actions permettant d'intégrer les questions ESG aux pratiques d'investissement. En mettant les Principes en œuvre, les signataires participent à l'élaboration d'un système financier global plus pérenne. Pour plus d'informations : [www.unpri.org](http://www.unpri.org)

## Qu'est-ce que l'UNEP FI?

L'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) est un partenariat unique entre le PNUE et le secteur financier mondial. L'initiative travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission: identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité et ce, à tous les niveaux des activités des institutions financières. Pour plus d'informations : [www.unepfi.org](http://www.unepfi.org)

## Qu'est-ce que la Generation Foundation?

La Generation Foundation (« la Fondation ») est l'initiative de promotion de Generation Investment Management (« Generation »), une firme de gestion de placements de style boutique fondée en 2004. La Fondation fut établie en même temps que Generation, pour faire avancer la cause du capitalisme durable. Sa stratégie pour réaliser cette vision consiste à mobiliser l'appui des propriétaires d'actifs, des gestionnaires d'actifs, des compagnies et d'autres acteurs clés des marchés financiers pour l'analyse de rentabilité du capitalisme durable, et à les persuader d'allouer leur capital en fonction de celle-ci. Pour plus d'informations : [www.genfound.org](http://www.genfound.org)

## Remerciements

Préparation de la déclaration: Elodie Feller, Will Martindale et Rory Sullivan.  
Conception: Alessandro Boaretto.